

Réforme du secteur portuaire : les dernières avancées

D'importants progrès sont notés, ces derniers temps, dans le déroulement du processus de réforme du secteur portuaire haïtien. A titre illustratif, on peut noter la rédaction de la première ébauche de l'avant-projet de loi portant réforme du secteur portuaire par un expert juridique indépendant engagé à cette fin par l'Autorité Portuaire Nationale.

Un plan d'appropriation par les différents secteurs de la vie économique et politique du contenu de ce document est élaboré et se déroulera en plusieurs étapes.

Dans un premier temps, des séances de travail sur ce document ont été organisées avec :

- 1- le Directeur Général de l'APN et le Task force, le 5 novembre 2014
- 2- les cadres de l'APN, le 6 novembre 2014
- 3- le secteur public, le 13 novembre 2014. Y ont pris part les entités suivantes : le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère des Travaux Publics, Transport et Communication, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe, le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, le Ministère du Tourisme, le Ministère de l'Environnement, le Ministère de la Défense, la Secrétairerie d'Etat à la Sécurité Publique, le Service Maritime et de la Navigation d'Haïti, la Direction des Zones Franches / MCI, l'Administration Générale des Douanes, les Garde-Côtes et l'APN.

Dans un second temps, l'expert juridique indépendant partagera la vision et le contenu de ce document avec les Bailleurs de fonds (la BID), à Washington les 24 et 25 Novembre prochains. Le 9 Décembre, un atelier de travail sera initié avec la Communauté Portuaire pour finaliser ce document. A chacune de ces étapes, l'APN recueillera les commentaires et recommandations des différents partenaires afin d'améliorer le contenu du document final.

D'un autre coté, avec un appui financier et technique de la BID, sont en train d'être finalisés :

- 1- l'état des lieux du personnel de l'APN. Cette activité vise à mettre sur pied un plan de répartition des ressources humaines à naitre de la scission de l'APN en deux entités (L'autorité de Régulation et l'Organisme d'Exploitation des Ports), à dégager les profils de compétence pour accomplir les missions spécifiques et à élaborer un plan de formation. Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH), sous contrat avec l'APN, a la responsabilité d'accompagner l'institution dans la réalisation de ce dit état des lieux. Une première mission conduite par M. Thierry Toubhans a déjà séjourné dans le pays pour mener cette enquête et un rapport préliminaire été rédigé et remis à l'APN pour approfondissement et recommandations.
- 2- l'état des lieux de l'APN en matière légale, financière, commerciale, environnementale et sociale. Cette étude facilitera entre autres :

- a. l'identification des actifs, passifs et autres engagements et obligations de l'APN ;
- b. l'inventaire du patrimoine immobilier et mobilier de l'APN aux ports de Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Gonaïves, Saint-Marc, Miragoane, Petit-Goave ;
- c. l'inventaire du patrimoine immobilier et de l'équipement des opérateurs privés par port ;
- d. l'inventaire des contrats et engagements de l'APN ;
- e. le relevé des statuts juridiques des opérateurs privés ;
- f. l'audit des pratiques de l'APN en matière d'application des règles sur la protection de l'environnement ;
- g. l'audit des dispositions et pratiques d'application des exigences en matière sociale.

Ainsi, deux missions conduites par la firme Container Terminal Services (CTS) (recrutée par l'APN) ont travaillé sur la question avec les cadres de l'APN. Un rapport préliminaire devra être remis à l'APN au début du mois de décembre 2014.

Il s'agit là de progrès significatifs, qui vont dans le sens des promesses et engagements du Directeur Général de l'APN, l'Ing. Alix Célestin de conduire à terme la réforme du secteur portuaire national. L'aboutissement de ce projet créera un environnement incitatif, attractif et protecteur à l'investissement et permettra au secteur portuaire national de jouer son rôle de levier de croissance et de développement économique selon les vœux de l'administration Martelly et du gouvernement Lamothe.